

AVRIL 2023

LESECHOS

BULLETIN MUNICIPAL D' **ESCHENTZWILLER**

COMMUNE

ASSOCIATIONS

DIVERS



La photo de la première de couverture a été prise par M. Tristan VUANO.
La photo de la 4ème de couverture a été prise par M. Pierre LIPP.
Merci à eux pour leurs splendides clichés.



A VOS AGENDAS

BISTROT ÉPHÉMÈRE

Comme chaque année depuis maintenant 13 ans (exception faite des années covid), la commune vous donne rendez-vous du **24 mars au 1^{er} avril** pour l'ouverture du bistrot éphémère.
Venez partager un moment convivial, l'occasion de se retrouver autour d'un verre ou d'un bon repas.

JOURNÉE CITOYENNE



La journée citoyenne est programmée cette année le **3 juin**.
Cette journée, outre la contribution apportée à l'amélioration de votre cadre de vie, permet aussi la rencontre de personnes qui ne se connaissent pas forcément.
C'est toujours un moment apprécié par les participants qui partagent un déjeuner pour clore la matinée.

Et comme toujours les Crapod'Esch le 2 juillet et le Pique-Nique de la commune le 13 juillet.

Les autres dates

En avril

Vendredi 7 carpes frites par la société de pêche à la salle du Muhlbach
Samedi 22 marche du printemps de l'ASCL

En mai

Mercredi 10 conférence SHEZ au caveau
13 et 14 CJREZ finale départementale salle du Muhlbach
Samedi 27 gala annuel Gym Danse salle du Muhlbach

En juin

Vendredi 2 soirée audition ARIAS caveau
Samedi 17 ASCL fête du basket salle du Muhlbach
24 et 25 Société de tir, tir populaire stand de tir
Dimanche 25 fête patronale caveau



SOMMAIRE

COMMUNE 2 > 14	ASSOCIATIONS 15 > 23	DIVERS 24 > 32
--------------------------	--------------------------------	--------------------------

Journal du village d'Eschentzwiller
Tiré à 800 exemplaires
Directeur de la publication : Gilbert Iffrig, Maire
Responsable de la rédaction : Patricia Rolland, Adjointe
Réalisation, rédaction et diffusion : Mairie d'Eschentzwiller
Dépôt légal : Avril 2023
Impression : Alsagraphic-Rixheim

RECENSEMENT DE LA POPULATION

La campagne de recensement de la population 2023 s'est achevée le 18 février dernier.

La municipalité souhaite remercier toutes celles et ceux qui se sont pliés à ce devoir citoyen.

Car, rappelons-le, le recensement est un outil essentiel au fonctionnement de chaque commune. Les chiffres fournis par l'INSEE permettent ainsi de fixer le montant de la participation de l'État au budget de la ville au titre de la « Dotation globale de fonctionnement », de prévoir des équipements nécessaires à la population, de cibler les besoins en logements ou encore de déterminer les moyens de transport à développer sur le territoire.

Du nombre d'habitants dépend aussi le nombre d'élus au Conseil municipal, ainsi que la détermination du mode de scrutin.

BALAYAGE DES RUES

Avril

Jeudi 06 avril Semaine 14

Juin

Jeudi 08 juin Semaine 23

Juillet

Jeudi 06 juillet Semaine 27



Évitez de garer votre véhicule sur la chaussée avant le passage de la balayeuse.

EN DIRECT DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2022

Administration générale

Motion d'Eschentzwiller: conséquences de la crise énergétique et économique sur les finances locales

Le conseil municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de l'agglomération et de la commune et sur sa capacité à investir tout en assurant une offre de services publics de proximité (transports en commun, périscolaires, crèches, équipements sportifs ...) adaptée aux besoins essentiels de la population.

Concernant son rôle central dans le développement du territoire, il demande à l'Etat :

D'indexer la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat aux collectivités) sur l'inflation de 2023

De maintenir l'indexation des bases fiscales sur l'IPCH (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) de novembre 2022 (+6.8% estimés)

Soit de renoncer à la suppression de la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, impôt local), soit de revoir les modalités de sa suppression

De renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale (15Md€ de restrictions de dépenses imposées aux collectivités locales d'ici 2027)

De réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA (Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée, principale aide de l'Etat

aux collectivités territoriales en matière d'investissement), par solidarité pour les collectivités locales frappées par des incendies.

Concernant la crise énergétique :

-De créer un bouclier énergétique d'urgence

-De permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie, lorsqu'elles ont dû signer à des conditions tarifaires très défavorables

-De donner aux collectivités, qui le souhaitent, la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente (TRV, tarifs régulés avant l'ouverture à la concurrence) de manière pérenne.

La motion est adoptée.

Vœu relatif au lycée des métiers Charles de Gaulle de Pulversheim

Suite à l'annonce de la région Grand Est du projet de fermeture du lycée professionnel de Pulversheim d'ici 2025, la commune d'Eschentzwiller souhaite rappeler à quel point cet établissement s'inscrit dans les politiques publiques portées par le territoire de m2A.

C'est pourquoi, le conseil municipal propose à la région la mise en place d'un comité de pilotage réunissant la commune de Pulversheim, les services de l'Etat, les collectivités territoriales, les chambres consulaires et tout autre partenaire concerné, afin de travailler ensemble à l'avenir de cet établissement et de construire ensemble un projet pour la pérennité du site et du développement de la commune.

Affaires financières

Acquisition d'une décoration représentant le sobriquet des habitants d'Eschentzwiller

Le conseil municipal a validé l'achat d'une décoration représentant un crapaud, sobriquet des habitants d'Eschentzwiller. Il sera installé prochainement, sur l'ancienne fontaine située près de l'étang communal au bas du village.

Eclairage de la salle polyvalente: passage en LED des luminaires

A titre d'information, la consommation électrique de la salle du Muhlbach en 2021 s'élevait à 5318.48€ TTC.

A ce jour, le montant est de 6867.83€ TTC et, selon des estimations estimées par m2A, il augmentera de 142% en 2023. C'est pourquoi Monsieur le Maire souhaite passer l'éclairage de la salle polyvalente en LED.

Un devis établi par la société Solution Durable d'Eschentzwiller s'élève à 39 971.00€ HT (47 965.20€ TTC).

Le plan de financement serait le suivant :

-Commune 20% (7 994.20€ HT)

-m2A 80 % (31 976.80€ HT, subvention possible à travers le Fonds Climat Nouvelle Donne)

Le conseil municipal valide le devis et la demande de subvention auprès de m2A.

Réfection de la rue du Repos en 2023-Demande de subvention au fonds communal d'Alsace

La CEA réalisera au courant de l'année 2023 la réfection du tapis d'enrobé de la rue du Repos.

Monsieur le Maire propose aux conseillers de profiter de ces travaux pour aménager en amont les trottoirs afin de les élargir sur toute la longueur de la voirie à 1.20m.

Le montant estimatif des travaux est évalué à 150 000.00 € HT (180 000.00 € TTC) par le cabinet Cocy-clique de Soultz. Le plan prévisionnel serait le suivant :

-Commune 33.34 % (50 000.00 € HT)

-CEA 66.66% (100 000.00 € HT, subvention demandée à la CEA au titre du Fonds Communal d'Alsace)

Le conseil municipal valide la réalisation des travaux en 2023 et la demande de subvention auprès de CEA.



Affaires intercommunales

Approbation du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public de l'eau de Mulhouse

Mise à disposition du rapport au public, qui sera informé par avis publié par voie d'affichage

Approbation du rapport d'activités 2021 de Mulhouse Alsace Agglomération

Mise à disposition du rapport au public, qui sera informé par avis publié par voie d'affichage

Affaires patrimoniales

Recensement de la voirie communale: fixation du nouveau métrage de la longueur de la voirie communale

L'acquisition de la voirie du lotissement des Erables par la commune entraîne une augmentation du kilométrage de voirie publique communale. Le nouveau métrage est fixé à 7148 ml.

Affaires de personnel

Convention de participation en matière complémentaire prévoyance-augmentation des taux

Le conseil municipal prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1^{er} janvier 2023 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance (hausse de 10% par rapport à 2022).

SEANCE DU 26 JANVIER 2023

Administration générale

Motion pour soutenir l'évolution statutaire du garde champêtre

Le Conseil Municipal manifeste son inquiétude face au sort qui risque d'être réservé au corps de gardes champêtres par le ministère de l'Intérieur, et souhaite par la présente motion intervenir rapidement afin d'éviter une situation irréversible.

Il souhaite affirmer :

Son indéfectible attachement au fonctionnement d'une structure qui a fait ses preuves depuis plus de 30 ans.

Sa volonté de préserver le corps de gardes champêtres, et ses particularités, dont la présence s'avère particulièrement utile pour répondre et résoudre de nombreuses problématiques rencontrées par les Maires.

Affaires financières

Fixation des tarifs 2023

La majorité des tarifs restent inchangés en 2023 sauf :

Concessions dans le cimetière : le tarif pour 1 case au columbarium pour 15 ans (2 urnes) passe de 400.00 € en 2022 à 450.00 € en 2023.

Droits de place et stationnement : pour une activité ambulante, le tarif est de 50.00 € par mois, gratuit en 2022.

Ecole primaire: demande de subvention pour une classe verte en 2023

Le conseil municipal accepte l'attribution d'une subvention équivalente à celle de la CEA soit 3 550,00 € pour l'organisation de la classe découverte du 25 au 30 juin 2023 au centre PEP de La Roche à STOSSWIHR.

Demande de subvention exceptionnelle des éco délégués du collège Henri Ulrich de Habsheim

Par courrier du 05 décembre 2022, les éco délégués du Collège Henri Ulrich de Habsheim informent les conseillers de leur projet de mettre en place un distributeur de protections périodiques gratuits au collège. Les conseillers acceptent le versement d'une subvention de 200.00 €.

Rénovation de la grange au 2 Grand'rue -Choix du maître d'œuvre pour le dépôt du permis de construire

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est envisagé en 2023 de procéder à la rénovation de la toiture de la grange située au 2, Grand'Rue.

Le conseil municipal choisit de retenir l'Atelier d'Architecture PIMMEL de Mulhouse (maîtrise d'œuvre) pour un montant de 1 500.00 €HT soit 1 800.00 € TTC.

Rétrocession de parcelles rue du Panorama et intégration dans le domaine public communal

Monsieur le Maire informe que la mairie souhaite régulariser la situation de la rue du Panorama.

La commune a proposé à chaque propriétaire concerné de racheter leur parcelle à l'euro symbolique.

La plupart des promesses de vente à l'euro symbolique des propriétaires de l'ensemble des parcelles concernées de la rue du Panorama a été recueillie.

Les conseillers valident l'acquisition des parcelles.

Gerplan 2023: Plantation de haies

Dans le cadre du GERPLAN/CTEC de Mulhouse Alsace Agglomération, la commune souhaite réaliser la plantation de haies à Eschentzwiller.

Les travaux consistent en la plantation de 368 unités de haies (viornes, prunelliers, troènes, noisetiers, églantiers, etc...) sur différents sites (rue de Mulhouse, au-dessus du cimetière, autour du calvaire rue Bonbonnière, rue de l'Eglise près du terrain de football, rue de la Hardt, derrière l'école primaire).

Le coût estimatif de l'opération de 7 728.00 € HT comprenant la fourniture des plants et la plantation serait financé comme suit :

- M2a 20% (1 545.60 € HT)
- CEA 40% (3.091.20 € HT)
- Commune 40% (3.091.20 € HT)

Le conseil municipal décide de réaliser la plantation de haies à Eschentzwiller en 2023.

Affaires intercommunales**Groupement de commande avec M2A: Plateforme « E-services » territoriale**

Le conseil municipal approuve l'adhésion au groupement de commande pour le développement de services numériques à travers la plateforme « e-services.mulhouse-alsace.fr ».

SEANCE DU 24 FEVRIER 2023**Affaires financières****Fixation des tarifs 2023**

Un tarif supplémentaire est créé pour une activité ambulante NON ALIMENTAIRE pour un stationnement : 12.50 €.

Modification des indemnités de fonction des élus

Le conseil municipal valide la proposition de Monsieur le Maire de baisser ses indemnités et de répartir la somme récupérée équitablement sur celles des conseillers municipaux délégués à compter du 01/03/2023.

Fixation des tarifs pour la régie de boisson

Le « Bistrot » de la commune sera ouvert cette année du 24 mars au 1^{er} avril 2023 inclus.

Suite à la demande de la Trésorerie, le Conseil municipal approuve les tarifs des boissons vendues par la régie de recettes dans le cadre de la licence IV.

LE RETOUR DE LA TRADITIONNELLE CÉRÉMONIE DES VŒUX DU MAIRE

Après avoir été suspendue pendant deux ans pour cause de pandémie, la cérémonie des vœux du maire a eu lieu le dernier dimanche de janvier devant un auditoire nombreux.

Mr Gilbert Iffrig a ouvert la ronde des discours d'élus en listant les travaux importants réalisés ou entamés au cours de l'année 2022 dans la commune. Dans les domaines énergétique et écologique, notons la mise en place d'ampoules led dans les luminaires qui se poursuit, les projets d'étude d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de la salle du Mühlbach et d'isolation énergétique des bâtiments communaux. Dans le même ordre d'esprit, un lampadaire sur deux est à présent éteint. Aussi pour soutenir la biodiversité, la plantation d'arbres fruitiers et de haies vives se rajoutera aux 760 arbres déjà en terre. Enfin, l'installation d'un cabinet dentaire au premier étage de l'ancien centre de première intervention apportera un nouveau service aux habitants qui sera très apprécié. Mr Iffrig a rappelé que ces projets sont coûteux et tributaires de subventions conséquentes.

Pierre Logel, représentant le président de la M2A Fabian Jordan, le conseiller d'Alsace Daniel Adrian ainsi que le sénateur Ludovic Haye ont pris la parole à tour de rôle en rebondissant sur l'importance d'unir les forces pour faire aboutir les projets.

La cérémonie a été rehaussée par des chansons très joliment interprétées par Laura Carapetto et a été suivie par un apéritif qui a permis de prolonger les échanges.



BIEN VIVRE ENSEMBLE

Pour que la belle saison soit agréable à tous, nous vous rappelons la législation en vigueur quant à l'environnement sonore, piscines, jardinage,

Tapage

Il n'existe pas de législation spécifique quant au tapage nocturne, on parle de tapage de façon générale.

L'article R.1334-31 du Code de la Santé Publique précise qu'« Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité. »

L'article R.1337-7 précise également : « Est puni de la peine d'amende prévue pour les contraventions de la troisième classe le fait d'être à l'origine d'un bruit particulier, autre que ceux relevant de l'article R.1337-6, de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme dans les conditions prévues à l'article R. 1334-31 »

Pour finir, l'article R.623-2 du Code Pénal nous dit : « Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe. [...] »

Nuisances sonores

L'arrêté n°49/1990 du 2 juillet 1990, portant réglementation des nuisances sonores à Eschentzwiller a été modifié comme suit en 2010 :

Article 1 : « Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans des propriétés privées, **des outils ou des appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles de causer une gêne pour le voisinage** en raison de leur intensité sonore ou des vibrations transmises, doit **interrompre ces travaux entre 12 heures et 13 heures 30, entre 20 heures et 7 heures, ainsi que toute la journée les dimanche et jours fériés**, sauf en cas d'intervention urgente. Des autorisations exceptionnelles pourront être accordées pour effectuer des travaux urgents et conformes à l'intérêt général. »

Article 2 : « Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques doivent être interrompus entre 12 heures et 13 heures 30, entre 20 heures et 8 heures, ainsi que les dimanche et jours fériés.** »



La voiture

L'usage de plus en plus répandu de la voiture augmente les entraves à la circulation des autres usagers de la voie publique que sont les cyclistes et les piétons. En cause plus particulièrement le stationnement inapproprié ou dangereux.

Bon sens

- Je ne stationne pas sur les trottoirs, au bord d'une intersection ou dans un virage pour permettre le passage
- Je privilégie le stationnement de mon véhicule dans le garage ou dans la cour de mon domicile pour ne pas gêner la visibilité
- Je laisse impérativement libre une sortie de propriété
- Je laisse les trottoirs libres à la circulation des piétons et des personnes à mobilité réduite.

Animaux domestiques

Nous vous rappelons que tenir son chien en laisse dans les lieux publics fréquentés est une obligation légale. Il est également obligatoire de maîtriser son animal en toute circonstance et ne pas le laisser sans surveillance pour s'assurer qu'il ne pénètre pas sur un domaine privé.

A l'extérieur du village, il faut aussi veiller à ce que son chien n'effraie pas les promeneurs, les cyclistes ou qu'il ne s'en prenne pas à un autre animal (domestique ou sauvage).

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder, immédiatement, par tout moyen approprié, au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal.

En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe soit 35 euros.

A cet effet, des Canisacs sont installés sur l'ensemble du village ainsi que des poubelles pour jeter les sacs.

Propreté et collecte des déchets

Les déchets de tous types doivent obligatoirement être déposés dans les poubelles prévues à cet effet.

Les poubelles ou bacs de déchets doivent être rentrés après le passage des éboueurs et ne pas rester plusieurs jours sur les trottoirs.

Trottoirs

Les habitants des propriétés riveraines des voies publiques sont invités à désherber le long de leur trottoir, de préférence sans désherbant par respect pour l'environnement.

De même, les riverains doivent déneiger les trottoirs devant leur propriété de manière suffisante pour permettre le passage des piétons en toute sécurité.

ÉCLAIRAGE NOCTURNE DU CLOCHER DE L'ÉGLISE

Depuis mi-décembre 2022, les 2 phares halogènes qui éclairaient le clocher toutes les nuits ont été remplacés par des phares LED consommant nettement moins que les anciens. Ceux-ci sont également équipés dorénavant d'une minuterie les coupant de 23h30 à 5 heures.

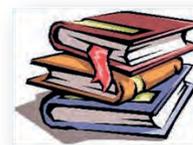
Tout ceci pour faire des économies financières non négligeables, et aussi pour permettre aux oiseaux nocturnes de profiter de l'obscurité.



BIBLIOTHEQUE

2023	Vendredi de 16H à 18H	Samedi de 14H à 16H
AVRIL	14/04/2023 28/04/2023	22/04/2023
MAI	12/05/2023 26/05/2023	20/05/2023
JUIN	09/06/2023 23/06/2023	03/06/2023 17/06/2023

La bibliothèque sera exceptionnellement fermée :
Vendredi 1^{er} avril 2023 : Week-end de Pâques.
Samedi 6 mai 2023 : Week-end du 8 Mai.



Nouveautés

ADULTES :

ADAM Olivier : Dessous les roses.
 BEATON M.C : Les chroniques de Bond Street.
 CALMEL Mireille : D'écume et de sang.
 CHATTAM Maxime :
 Un Autre Monde : Entropia / Neverland / Genèse.
 COBEN Harlan : Identités croisées.
 COLIN Fabrice : Rester debout.
 CONNELLY Mickael : Les ténèbres de la nuit.
 CORNWELL Patricia : Autopsie.
 DA COSTA Mélissa : Les douleurs fantômes.

DELANEY J.P. : La femme parfaite.
 DICKER Joël : L'affaire Alaska Sanders.
 DUCROZET Pierre : Variations de Paul.
 ELON Emma : Une maison sur l'eau.
 FOENKINOS David : Numéro 2.
 GARDNER Lisa : N'avoue jamais.
 HAJAJ Claire : La maison des orangers.
 JOSSE Gaëlle : La nuit des pères.
 KHADRA Yasmina : Pour l'amour d'Elena.
 KING Stephan : Billy Summers.

JEUNESSE :

GOSCINNY/ UDERZO : Astérix et le Griffon.
 LEONE/HENRICH : Suzy boude.

ÉCOLES

Animation du CINE du Moulin de Lutterbach sur le thème de l'automne

Jeudi 24 novembre les élèves des classes de PS-MS-GS et de GS-CP ont accueilli dans leurs classes Julia, animatrice nature au CINE du Moulin à Lutterbach. Elle est venue leur parler de l'automne et plus particulièrement des hérissons.

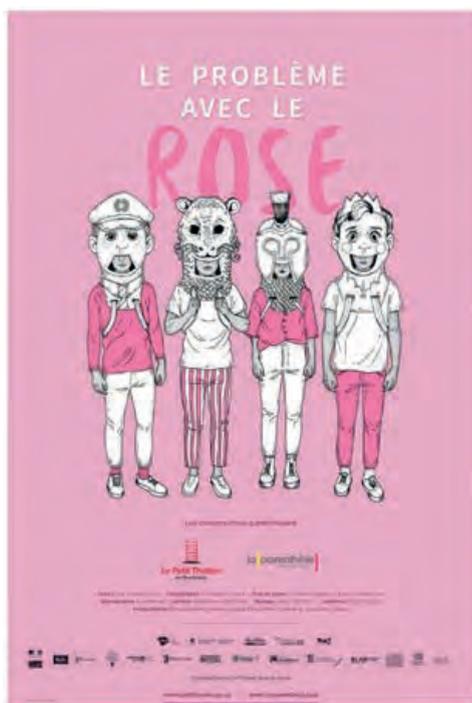
Les élèves ont cherché des hérissons et des empreintes dissimulées sur le grand terrain de foot à côté de l'école avant d'identifier à qui appartenaient les empreintes trouvées.

Ils ont participé à plusieurs ateliers (motricité, recherche de nourriture pour le hérisson, modelage d'un hérisson) et mis en place un abri pour hérisson.



Le problème avec le rose

Lundi 16 janvier les trois classes de l'école primaire se sont rendues au théâtre de la Sinne à Mulhouse pour aller voir la pièce « Le problème avec le rose ». Nous avons admiré le magnifique décor du théâtre et notamment sa coupole.



Dans la pièce, Alix, Sasha, Lou et Noa jouent ensemble tous les jours et inventent des histoires sur un grand espace de jeu qui est de couleur rose.

Tout se passe bien jusqu'à ce qu'un jour les enfants entendent dire que le rose c'est pour les filles...

Les enfants se posent alors de multiples questions : certaines activités sont-elles réservées aux filles et d'autres aux garçons ? Qui décide de cela ?

Les élèves ont apprécié de pouvoir assister à un spectacle vivant. Cette pièce a permis d'amorcer des débats sur l'égalité entre les filles et les garçons au sein des différentes classes.

Spectacle à La Passerelle de Rixheim

Vendredi 27 janvier 2023, les enfants de l'école maternelle ont pris le car pour aller au spectacle à la Passerelle de Rixheim.

Nous y avons vu un spectacle appelé **HIPPOCAMPE**.

Avec 900 cubes de 10 cm, de longues baguettes de 3 mètres, des cubes illuminés, 6 petites lumières dans le noir, des ombres, les 3 danseurs nous ont offert un spectacle féerique, plein de poésie et d'ingéniosité.



Nous avons beaucoup apprécié.

En rentrant à l'école maternelle, nous avons aussi essayé de nouvelles idées de constructions avec des cubes et des baguettes, comme au spectacle.

Vous avez pu les admirer lors de la Grande Lessive du jeudi 23 mars 2023 dans la cour de l'école maternelle.

L'ÎLE AUX COPAINS

Le local jeunes : un lieu convivial dédié aux collégiens âgés de 11 à 17 ans

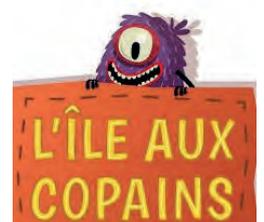
La commune d'Eschentzwiller met à disposition de l'association « L'Île Aux Copains », un espace dédié à la jeunesse situé au-dessus de l'école primaire.

Les lundis et vendredis de 16h45 à 19h vos enfants sont accueillis dans un espace convivial réaménagé depuis son ouverture par les jeunes.

L'Espace Jeunes est un lieu d'échange et de convivialité ouvert aux 11-17 ans.

Il s'appuie sur une équipe d'encadrement expérimentée, et vise à accompagner et à guider les adolescents, à travers une formule de loisirs de proximité et de mise en place de projets des jeunes.

Pour tous renseignements, rendez-vous sur place.



MARIAGES 2022

Une erreur s'était glissée dans la liste des mariages et pacs parue dans le bulletin du mois de janvier 2023. Il convient de lire la liste suivante :

MARIAGES 2022

20 mai 2022 : **GRYGA Franck** et **BEY Axelle**
 28 mai 2022 : **CÉSARI Lionel** et **CASI Céline**
 28 mai 2022 : **SIMIC Mikaël** et **JOURNOT Claire**
 11 juin 2022 : **MILLAIRE Noël** et **FRELIGER Brigitte**
 18 juin 2022 : **BELTZ Christophe** et **LALLEMENT Juliette**
 30 juillet 2022 : **GOMEZ Duene** et **REBMANN Audrey**
 19 août 2022 : **DEMOULIN Christophe** et **DOUCET Angélique**
 30 septembre 2022 : **WITTIG Cédric** et **ERNY Audrey**



PACS 2022

12 avril 2022 : **VOEGLIN Jérôme** et **MURA Marine**
 27 octobre 2022 : **CALDARONE Marco** et **CAPPITTA Clara**

ANNIVERSAIRES

Nous souhaitons tous nos vœux de bonheur et de santé aux personnes ayant fêté leur anniversaire.

JANVIER

M. Renato MARCUCCI, 85 ans le 03 janvier
 M. André MORICE, 75 ans le 10 janvier
 Mme Hortense KLEINHENY, 93 ans le 11 janvier
 Mme Charlotte SCHEID, 91 ans le 12 janvier
 M. Fernand HENGY, 80 ans le 25 janvier

FEVRIER

M. Marjan GRABON, 90 ans le 02 février
 Mme Evelyne JEUDY, 75 ans le 03 février
 Mme Marguerite FINCK, 80 ans le 06 février
 Mme Françoise MAURAGE, 75 ans le 24 février

MARS

M. Joseph SCHEBATH, 80 ans le 1er mars
 Mme Gilberte SCHOLER, 92 ans le 02 mars
 M. Jean WETTSTEIN, 90 ans le 13 mars
 M. Jean-Marie REYMANN, 75 ans le 17 mars
 Mme Mady HIRTZ, 85 ans le 26 mars
 M. Philippe BOHLER, 80 ans le 28 mars
 M. Jean-Claude MEYER, 85 ans le 30 mars



NOËL DES AÎNÉS

Après deux années de COVID, les Aînés de notre village se sont enfin retrouvés avec beaucoup de bonheur dans la Salle du MUHLBACH pour le traditionnel repas de Noël offert par la Municipalité.



La troupe « Les AERONAUTES » a animé ce moment convivial en présentant un spectacle de danse acrobatique suivi d'un petit récital de harpe qui ont enchanté toutes les personnes présentes dans la salle.

Ils ont tiré la fève !

Félicitations à Mme Chantal MONNET et à M. Jean-Jacques HOAREAU



CRAPOD'ESCH, NOUVELLE ÉDITION

N'oubliez pas la grande fête des Crapod'Esch organisée conjointement par l'union des associations (UAE) et la commune, **le dimanche 2 juillet 2023**.



Toute une journée d'animations, articulée autour d'une grande course de caisses à savon, dont certaines amphibes plongeront dans l'étang.

Nous avons prévu de nouvelles animations dont une immersion en 3 D avec de nombreuses possibilités bluffantes de réalisme : course de voitures, circuit en bateaux, grand huit, etc

Il y aura aussi un sculpteur avec tronçonneuse, une exposition de véhicules de collection, un sculpteur de ballons qui proposera des animations toute la journée aux petits comme aux grands, un atelier de maquillage, des bateaux télécommandés, un podium musical, etc, etc. Tout sera fait pour vous distraire, jeunes et moins jeunes.

ASSOCIATIONS

Bien entendu, pour vous restaurer, nous vous proposerons diverses formules de repas et toujours la buvette avec de nombreuses boissons ainsi qu'un glacier pour les gourmands.

Nous lançons un appel aux plus bricoleurs qui voudraient "fabriquer" une caisse à savon, soit uniquement roulante, soit roulante et flottante. À vos caisses à outils ! N'hésitez pas à vous renseigner auprès du responsable course, si vous désirez en savoir plus, nous sommes à votre service. (lipp.pierre@gmail.com).



Photo: M. Pascal GANTZER, édition des Crapod'Esch 2022

Bien entendu, nous aurons de nouveau besoin de bénévoles pour aider tout au long de la journée, pendant quelques heures ou plus longtemps. Adressez -vous à : ed.buhler@gmail.com, nous vous contacterons. Nous vous attendons nombreux, invitez vos amis, votre famille à découvrir notre beau village et à passer une journée en notre compagnie. À bientôt.

INFOS DE L'ASCL

MARCHE DU PRINTEMPS le samedi 22 avril 2023.

Deux circuits vous seront proposés, l'un de 5 km et le second de 9 à 10 km. Le départ se fera à partir de 15h00 à l'Atelier Communal, rue des Tilleuls. Un tract sera distribué sur l'ensemble du village. Buvette et restauration au retour de la marche -- Caveau et Atelier --

FETE DU BASKET le samedi 17 juin 2023 à la Salle du MULHBACH
Jeunes sportifs et parents

Petit rappel de nos activités : Patchwork, Art Floral, Hatha yoga, Yoga du Rire, Thai- Chi, Balades randos , école de basket (jeunes à partir de 5 ans et demi, 6 ans mixte), et pour les adultes séniors, une section basket loisir et une de compétition en Division 2 Départementale.

Nos animateurs et responsables sont prêts à accueillir de nouveaux membres.

RENSEIGNEMENTS au 03 89 64 42 42 ou au 06 41 76 07 24
MAIL: maurice.bischoff@estvideo.fr

Pour le Comité de L'A.S.C.L. d'ESCHENTZWILLER
Maurice BISCHOFF



AMICALE DE PÊCHE D'ESCHENTZWILLER

Comme toute la population, les pêcheurs ont souffert de la pandémie et des périodes de confinement qui les ont privés de leur loisir pendant plusieurs mois en 2020 et 2021. Heureusement, en 2022 ils ont pu se retrouver librement autour de l'étang.

S'agissant de l'étang d'Eschentzwiler, il apparaît de plus en plus comme un espace naturel apprécié et les adeptes ne manquent pas. Les « On va faire un tour à l'étang » sont fréquents et qu'on soit pêcheur, promeneur, jeune.....moins jeune, on aime bien s'y rendre pour retrouver cette douce quiétude et oublier un instant les contraintes de tous les jours .Un lieu de rencontre, de convivialité, un coin de nature qui ressource et inspire la sérénité et le respect.

L'amicale de pêche d'Eschentzwiler compte une soixantaine de membres (hommes et femmes).

Lors des inscriptions, la priorité est donnée aux habitants de la commune puis aux habitants des communes environnantes. Les demandes sont à formuler par écrit et à adresser au comité. Le formulaire est disponible auprès de celui-ci. Soyez les bienvenus.

L'activité pêche des enfants des mois de juillet et août n'a pas eu lieu en 2022, mais nous allons tout faire pour la reconduire cette année.

Nous profitons de ce petit mot pour remercier chaleureusement tous nos membres et sympathisants d'avoir œuvré tant par leur présence ou soutien lors de nos diverses manifestations que par le travail fourni durant l'année écoulée. Nous savons que le bénévolat est un travail inestimable.

Manifestations 2023

Carpes frites du Vendredi Saint à livrer ou à emporter le 7 avril 2023.

Carpes frites en salle le 01 octobre 2023.

Le secrétaire

Gérard MULLER



Photo: M. Kerrian TRITSCH, concours photo 2014

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE

Edmond Buhler et Myriam Buhler ayant démissionné, un nouveau comité de la Société d'Histoire d'Eschentzwiller et Zimmersheim, élu lors de la dernière assemblée générale, a été mis en place : La présidence sera assurée par Daniel OSOWIECKI (Eschentzwiller), et la vice-présidence par Christian VOEGTLIN (Zimmersheim).

Le nouveau comité, à l'unanimité, a nommé Edmond Buhler, président d'honneur

Le comité compte poursuivre, voire redynamiser, les activités de la SHEZ.

Sont d'ores et déjà programmés :

- un cycle de conférences. La première a eu lieu le 15 mars **La fée électricité** par Damien KUNTZ, président de l'association d'Histoire de Lutterbach ;
- une animation *Lecture du bâti ancien d'Eschentzwiller* en septembre ;
- des visites de sites historiques et culturels alsaciens en convoiturage.
- des expositions dont la présentation dépendra de l'achèvement des travaux de l'ancien presbytère et de la salle polyvalente de Zimmersheim ;
- la publication de bulletins.

Le bulletin « *Chroniques d'Eschentzwiller et de Zimmersheim de 2016 à 2020* » est paru dans la 2^e quinzaine de janvier 2023

CHRONIQUES d'ESCHENTZWILLER et de ZIMMERSHEIM de 2016 à 2020



Ce numéro est vendu au prix de 10€ chez Daniel Osowiecki, 12 rue des Tilleuls à ESCHENTZWILLER ou Christian Voegtlin, 1 place du gal de Gaulle à Zimmersheim.

L'exposition :

MORT AUX SORCIÈRES ! Émergence et répression de la sorcellerie satanique

sera présentée les 28 et 29 octobre 2023 à Morschwiller-le-bas. Le numéro spécial édité à l'occasion de cette exposition, est toujours disponible au prix de 15€.

Vous êtes tous invités à participer à la sauvegarde du petit patrimoine c'est-à-dire, glaner chez vous ou dans votre entourage tout document pouvant présenter un intérêt historique, anciennes factures d'entreprises locales disparues, photos de manifestations religieuses (Fête Dieu...), civiles (inaugurations de bâtiments...) ou encore festives (carnaval, kilbe...). Il va de soi que ces documents vous seront rendus, si vous le souhaitez, après photocopie.

Exemple ci-dessous :



Photo-souvenir de communion solennelle à Eschentzwiller en 1948, devant la fontaine.
Intérêt du document : tenue vestimentaire des personnes figurant sur la photo, notamment de la communicante et état ancien de la grange à droite, acquise par la municipalité en vue d'une restauration prochaine.

La SHEZ possède un important fonds d'alsatiques, ouvrages que vous pouvez consulter, voire emprunter ; il faut juste téléphoner au président (06 23 31 43 46) ou au vice-président (03 89 54 44 69) qui se feront un plaisir de vous accueillir.

Si l'histoire régionale, la connaissance et la sauvegarde du patrimoine local vous intéresse, rejoignez-nous.

L'HISTOIRE DE NOTRE ÉCOLE COMMUNALE (suite)

En 1747, grâce à sa paie (Compedens) en nature, on connaît le nom de famille d'un instituteur d'Eschentzwiller.

Le contrat était rédigé en ces termes :

« Den 24 Chrismonat 1747 hat man mit dem H. Schuelmeister abgerechnet sein Compedens in Früchten, nämlich :

* in Kilbert (Roggen) : 4 Fiertel

* in Mehlfucht : 9 Fiertel

...bleibt die Gemeind dem Schuelmeister für das Jahr noch schuldig :

* in Korn : 1 Fiertel, 1 Sester.

Das bekenne ich PFLIEGER Schuel-meister »

Traduction :

Le 24 décembre 1747, avec Monsieur l'instituteur, nous avons fait le décompte de son dû en céréales, soit :

* en seigle : 4 quartauts

* en blé : 9 quartauts

Pour l'année écoulée la Commune est encore redevable à l'instituteur :

* en grains : 1 quartaut⁽⁴⁾ et 1 boisseau⁽⁵⁾

en dessous, l'instituteur a noté son accord : Moi PFLIEGER instituteur je reconnais ceci.

⁽⁴⁾ quartaut : 90 kg de blé ou 116,24 l de grains

⁽⁵⁾ boisseau : 15 kg de blé ou 19,37 l de grains

Le livre des décès nous apprend qu'il est mort le 25 août 1781 à l'âge de 75 ans. Il fut enterré par le curé Matthez après avoir enseigné 43 ans de 1738 à 1781.

Il logeait au-dessus de la petite école qui était située à l'emplacement de l'ancien monument aux morts et de l'escalier conduisant vers le parvis de l'église. Joseph Pflieger possédait aussi environ 2 hectares de terre. C'était un homme pieux, en raison même de ses fonctions. Il était membre de la Confrérie du Rosaire à laquelle il payait une cotisation de 3 livres bâloise en 1763. Il eut plusieurs enfants. Comme activité secondaire, pour arrondir le budget familial, il fabriquait des cierges qu'il revendait ensuite aux membres de la Confrérie du Rosaire. Un de ses fils, Ignace, sera plus tard instituteur à Burnhaupt le haut.

L'instituteur ne percevait comme argent liquide que ce que les écoliers étaient tenus de lui remettre à la fin de chaque semaine : « *quelques sous qui représentaient la cotisation des élèves* ».

Il faut rappeler que tous les élèves n'y étaient pas tenus, le Conseil Municipal dressait chaque année la liste des enfants qui étaient dispensés de cette cotisation, en raison de l'extrême pauvreté de leurs parents.

Remarque : « Comme désormais la Commune livre du bois au maître, les élèves seront dispensés d'apporter leur bûche quotidienne ».

Pour subsister, les instituteurs étaient obligés de faire appel à leur ingéniosité et à leur esprit inventif pour se créer de nouvelles sources de revenus. Un grand nombre d'entre eux se faisait un peu d'argent de poche en accomplissant les fonctions de sacristain, organiste, directeur de chant sacré, surveillant aux offices : ainsi ils devenaient de précieux auxiliaires du clergé et ce titre était à l'époque fort enviable ; non pas en raison de ce que cela rapportait mais en raison du prestige dont jouissait alors le clergé. Nous trouverons même plus tard, un instituteur d'Eschentzwiller qui cumulera les fonctions de maître d'école et de paysan. Il partait avec ses élèves aux foins, à la récolte des pommes de terre....

Ce n'est qu'en 1788 que les États Généraux ne manqueront pas de souligner la situation anormale des instituteurs et parmi les vœux exprimés on trouve l'idée de créer « un séminaire de maîtres d'école » et de leur assurer un salaire qui leur permette de se vouer uniquement à leurs importantes fonctions.

Le deuxième instituteur connu fut Christophe BIECHLIN de 1781 à 1794.

Le 4 janvier 1783, Christophe BIECHLIN émargea pour la première fois au registre des paies, reconnaissant avoir touché la totalité de son salaire en nature pour l'année 1782.

La Révolution de 1789 déferle, et dans tous les domaines on parle « d'ordre nouveau ». Influencé par tous ces changements, à partir de 1791 Christophe Biechlin transforme son nom et signe : **BÜCHLIN !**

Il devient secrétaire de mairie.

En 1792, quand dans le cadre général de l'organisation des communes en France, les notables d'Eschentzwiller se réunissent le 9 décembre pour élire le premier Conseil Communal composé d'un maire et de douze membres, l'instituteur signe le procès-verbal en qualité de « secrétaire ». (fol.38)

Le 20 janvier 1793, ce même Conseil se réunit pour élire au scrutin secret « un secrétaire », et surprise ce n'est plus Büchlin, mais le curé du pays, l'abbé Matthez ou Mathé. Ce dernier est chargé de tenir les registres de mariages, de baptêmes, et de décès. En un mot, de l'État Civil de la Commune. Le curé prête serment, auprès du maire, de bien remplir ces fonctions. Trois mois après, en avril 1793, le conseil fixe le salaire annuel de cet « employé d'État Civil » à 50 livres.

Le choix du curé comme secrétaire de mairie ne dut pas faire plaisir à tout le monde et surtout en haut lieu.

Ne risquait-on pas de perdre un acquis de la Révolution, si l'on tolérait qu'un ecclésiastique participe à la gestion de la Commune ?

Aussi le curé fut-il prestement évincé et on procéda à l'élection d'un fonctionnaire officiel comme secrétaire de mairie. Ainsi l'instituteur put à nouveau arrondir un peu son budget familial encore bien maigre au regard de l'importance de ses fonctions.

On lui trouva bientôt de nouvelles sources de revenus. En effet à la suite de la nouvelle organisation territoriale, il fallut procéder à la levée des impôts, tâche particulièrement ingrate (de tous temps). On lança successivement trois appels à la population, mais aucun volontaire ne se manifesta. Aussi le 24 frimaire de l'An II de la République, le Conseil Communal désigna d'office un volontaire et le sort tomba sur l'instituteur ! Celui-ci accepta en se consolant à l'idée que cela lui procurerait un petit pécule supplémentaire.

Désormais, la République choisit et fait prêter serment à ses instituteurs. Voici ci-après la prestation de serment de Büchlin le 14 germinal An II de la République :

« Pour me conformer au décret sur l'organisation de l'instruction publique du 29^e jour de frimaire an second de la République Française une et indivisible, je soussigné déclare vouloir me charger d'enseigner à lire et à écrire en langue française, ainsi que l'arithmétique, comme aussi d'expliquer les Droits de l'Homme et la Constitution, le tableau des actions héroïques et vertueuses.

Fait à Eschentzwiller le 14 germinal, l'An II de la République Française une et indivisible ».

Signé BÜCHLIN

Après une si belle profession de foi, on serait prêt à penser que Büchlin est désormais bien implanté à Eschentzwiller. Il n'en fut rien et le laconisme des procès-verbaux établis ne nous permet pas de connaître la raison pour laquelle en 1794 il quitta la localité en claquant la porte, se retirant à Blodelsheim.

Quinze ans environ après son départ d'Eschentzwiller, c'est à dire en 1807, une réclamation et une pétition de Büchlin seront examinées à la mairie. Le maire Joseph Baumann expose au Conseil la doléance de Monsieur Büchlin :

« l'ex instituteur prétend que la Commune ne lui a pas payé la totalité du salaire auquel il avait droit au temps où il tenait la chaire d'Eschentzwiller! » fol (133-134)

Le maire lui répondit en ces termes :

1. Pour l'année 1794, lui-même Büchlin a signé le décompte ; ce qui serait pour le moins surprenant s'il était parti sans présenter de réclamation.

2. Ce serait plutôt à nous (Conseil Communal) de soupçonner Büchlin de malhonnêteté : en effet, chargé de collecter le grain réquisitionné pour l'armée, il en a collecté plus que le contingent que la Commune devait fournir !

3. Donc nous rejetons les prétentions du sieur Büchlin quant au grain et pareillement quant au bois que la Commune devait lui fournir.

4. Comme secrétaire de Mairie il a perçu ses 50 livres par an, rien à dire de ce côté-là. Nous concédons cependant que ses honoraires n'ont jamais été bien définis en tant qu'officier d'État Civil, mais il ne semble pas qu'il y ait eu d'injustice.

En résumé, le Conseil conclut que le sieur Büchlin a été entièrement payé et satisfait par la Commune et que s'il y a eu un oubli quelconque, point de doute que l'intéressé s'est largement rattrapé et a été compensé même au-delà. »

Le successeur de Büchlin fut Henri Berger qui ne quitta pas Eschentzwiller en claquant la porte, mais se fit « bouter dehors » pour incompétence notoire...

Article rédigé par Mme Jeannette Miquel (ancienne directrice de l'école), extrait des bulletins 2 et 3 de la société d'histoire.



ESCHEN Ô VERT

L'Eschen Ô Vert – Fresque du climat

Vendredi 3 février 2023 à Eschentzwiller

L'Eschen Ô Vert, toute jeune association eschentzwilleroise née en septembre 2022, dont l'objectif est de sensibiliser aux enjeux climatiques et écologiques, vient d'organiser sa première Fresque du Climat ce vendredi 3 février 2023 à la salle du Mühlbach à Eschentzwiller.

Grâce à la commune qui avait mis à disposition une salle, et à Léa Abossolo et Gabriel de Crozals animateurs, dix personnes de la commune ou des environs ont joué au jeu inventé par Cédric Ringenbach pour vulgariser le rapport du GIEC auprès du grand public.

Collectivement, en échangeant leurs savoirs, soutenus par les animateurs, dans une première partie du jeu, ils ont positionné 42 cartes allant des causes du réchauffement climatique aux différentes conséquences. Dans la seconde partie de la soirée, ils ont réfléchi aux actions qu'ils pourraient individuellement ou collectivement mettre en place pour réduire l'impact de l'homme sur le réchauffement climatique.

La soirée s'est finie autour d'un verre de l'amitié.



SAUVONS LES ABEILLES !

Bientôt le printemps sera de retour et avec lui les premières fleurs, les bourgeons, les premières feuilles des arbres d'un vert tendre... Avec le renouveau de la nature apparaissent également le chant mélodieux des oiseaux, les papillons qui virevoltent et le ballet incessant des petites abeilles.

Les abeilles justement, parlons-en ! Leurs populations s'effondrent à vue d'œil à travers le monde, à cause du dérèglement climatique, de la perte d'habitat et de l'utilisation de pesticides.

Les abeilles raffolent des mauvaises herbes pour se nourrir, réservez-leur donc un coin. Pour les attirer, il est conseillé de laisser pousser dans une portion de votre jardin, des fleurs sauvages aussi appelées « mauvaises herbes » qu'elles adoreront butiner. Ces fleurs offrent aux pollinisateurs les ressources dont ils ont besoin : le nectar et le pollen. Parmi ces fleurs, on trouve les orties, le pissenlit, la moutarde, le trèfle des prés, le coquelicot, la pâquerette, le bleuet ou encore la marguerite...

Ainsi, pour attirer ces insectes dans votre jardin, vous pouvez également favoriser différents types de plantes :

Les fleurs aromatiques : la verveine, l'origan, la lavande, la sauge officinale, le romarin, le thym ...

Les fleurs grimpanes : le lierre, la glycine de Chine, le chèvrefeuille des bois ...

Les arbustes ou arbres : le noisetier, l'érable, le châtaignier, le poirier, le merisier...

Alors pourquoi ne pas rajouter dans vos plantations de printemps des plants de lavande, de sauge, de framboisiers, de thym ? Ces plants égayeront vos plates-bandes et agrémenteront vos plats. Mais surtout, la nature vous remerciera. Quel émerveillement en observant ces petites bêtes avec leurs pelotes de pollen sous les pattes faire des allers et venues dans votre jardin.

Une animation autour de l'abeille sera prévue en mai 2023 dans le village. Vous pouvez nous suivre sur Facebook ou Instagram



CHATS LIBRES

Vous avez été nombreux à répondre à l'appel aux dons en croquettes de l'association « Chats libres à Eschen ». Les bénévoles de cette association et les chats vous remercient chaleureusement.

L'association continue son travail et les chats ont toujours besoin d'être nourris. Vous pouvez continuer à les soutenir par des dons de croquettes qui peuvent être déposés à la mairie.



LES AMIS DU MUHLBACH

Alors que le printemps revient, que la nature sort de son hibernation et nous offre ses plus beaux bourgeons, l'Association des Amis du Muhlbach (ADM) fête son 1^{er} anniversaire. Elle a été créée à l'initiative de personnes lassées d'observer les atteintes répétées à l'environnement sur le secteur et désireuses d'œuvrer pour préserver le patrimoine naturel.



Il existe un lien fort entre la biodiversité et le climat, et il faut protéger le milieu naturel. Les mesures individuelles et collectives pour le climat ne suffisent pas. Nous avons besoin de la nature pour encaisser les chocs climatiques à venir, l'homme est lié aux autres espèces, il fait partie de l'écosystème.

La zone géographique de rayonnement de l'association est centrée sur le Muhlbach, le ruisseau qui traverse Zimmersheim, Eschentzwiller et Habsheim où il se jette dans un petit étang. Le projet commun de la vingtaine de membres issus des trois villages est de préserver le cours d'eau dans son environnement. En effet, il a été laissé à l'abandon depuis plusieurs années, présente un fort engorgement, disparaît sous les roseaux par endroits et les risques d'inondation en cas de crue sont élevés. Réhabiliter le cours d'eau- il est nécessaire de conserver des zones humides en cas de sécheresse-, entretenir la ripisylve (végétation) abritant la faune et permettant la reproduction des espèces... pour sauvegarder le Muhlbach, il y a de quoi faire et il est urgent d'agir ! L'EAU C'EST LA VIE, elle est précieuse !!

ASSOCIATIONS

Différentes activités ont été menées par l'ADM au cours de la 1^{ère} année d'existence :

- chantiers nature (désenvasement des sources du Muhlbach, éclaircissement des berges, arrachage de plantes invasives), participation à la Journée Citoyenne
- réunions (maires, Alsace Nature, services publics)
- prises de contact avec les exploitants agricoles des parcelles attenantes
- publications (presse, réseaux sociaux)
- sorties nature

De nombreuses actions sont en cours ou en projet :

- projet d'aménagement sur le grand tronçon habsheimois
- participation aux journées citoyennes des 3 communes, axées sur le Muhlbach
- poursuite de l'entretien du cours d'eau (nettoyage) et de la ripisylve
- sensibilisation des scolaires (classe de 6^e du collège de Habsheim) avec sortie sur le terrain
- et à terme, la création d'une Zone Naturelle Protégée à un endroit propice encore à définir et qui deviendrait un abri pour la faune et la flore et une fierté pour notre territoire.

Vous souhaitez agir concrètement pour la nature, et la préservation de notre cadre de vie vous tient à cœur ? Venez nous rejoindre, vos bras et vos idées seront les bienvenus. Ce sera l'occasion d'approfondir vos connaissances en matière d'environnement, de participer à une noble tâche et de partager des moments conviviaux.

Contacts : lesamisdumuhlbach@gmail.com



USZE

Samedi 11 février s'est déroulé le 3^{ème} loto organisé par l'USZE, avec un record d'environ 450 participants ! Loto, bingo et tombola étaient au programme de cette magnifique soirée animée par Coco. Outre les nombreux lots, les joueurs ont aussi pu profiter d'un beau choix de restauration et de la traditionnelle buvette. Merci aux membres du Comité, aux joueurs et joueuses ainsi qu'aux vétérans pour la parfaite préparation et organisation ; un beau travail d'équipe !

Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous pour le prochain loto qui devrait avoir lieu en novembre 2023.



ZOOM SUR NOS ARTISANS

SOLUTION DURABLE

Mr MARTINEZ Jésus a créé son entreprise Solution durable il y a 20 ans. Il est spécialisé dans divers petits travaux d'installations électriques dans tous types de locaux.

Dans notre village, il a déjà œuvré lors de la rénovation de l'orgue, il a posé des lustres au presbytère et il est régulièrement sollicité par la municipalité pour divers travaux dans les bâtiments communaux notamment des mises aux normes et la pose de LED.

Pour tout renseignement, contactez
Mr Jésus MARTINEZ
15, rue Vieille ESCHENTZWILLER
Téléphone : 09.54.81.02.51



LK PAYSAGE

Léo Kleinhans, un jeune natif d'Eschentzwiller, s'est installé en tant que paysagiste dans notre village depuis octobre 2022.

Pour le moment, en double activité, il espère pouvoir en faire rapidement son activité principale.

Son entreprise est spécialisée dans plusieurs domaines :

- l'entretien d'espaces verts (taille, tonte, abattage, désherbage, défrichage et diverses activités dans ce domaine....)
- la création d'aménagements paysagers (pavage, dallage et petite maçonnerie)
- la plantation ou la création de gazon.

Il effectue également de petits terrassements ou tous travaux avec engin de chantier...

Pour toute demande ou renseignement, vous pouvez le contacter par téléphone au 06 85 50 35 28 ou par mail lkpaysage68@gmail.com



LE SOUVENIR FRANÇAIS



Le **Souvenir Français** est une association nationale honorant la mémoire des Français tombés lors des conflits impliquant notre pays. Elle a été créée il y a 135 ans par Xavier Niessen, un professeur alsacien ému du sort des sépultures des soldats. Sa vocation est l'entretien des tombes de ceux qui sont morts pour la France et à conserver leur mémoire. Son réseau est actif dans le monde entier et il compte environ 1680 comités, dont le nôtre appelé « **Rhin et coteaux** » avec son siège à Habsheim. Chaque année, plus de 200 monuments et stèles sont restaurés et plus de 130'000 tombes sont rénovées et fleuries.

La « **Revue du Souvenir Français** » éditée depuis 1921 assure un lien régulier entre adhérents, bénévoles, donateurs et passionnés.

Vous pouvez contacter le président du comité local Gérard Goeller au 06 66 35 92 24 (ggoeller@gmail.com) ou son trésorier Marc Weinzaepflen (06 89 33 19 58).

EXPOSITION DE PEINTURE



EXPO PEINTURE « ENVIE DE COULEUR »

ESCHENTZWILLER
Caveau du DORF'HUSS

Samedi 15 avril
de 14h à 18h
Dimanche 16 avril
de 10h à 17h



A cette occasion,
Marie Odile GIBERT et Francine CASI vous
invitent à découvrir leurs réalisations

ASTRONOMIE

Et si l'on faisait un peu d'astronomie à Eschentzwiller... Mais c'est quoi ?

D'abord, ne pas confondre avec l'astrologie ! Bien que très liées par le passé, ces deux disciplines n'ont plus rien à voir l'une avec l'autre. L'astronomie est une science. L'astrologie, elle, prend ses racines dans les croyances et les superstitions.

L'astronomie est pratiquée par l'Homme depuis des millénaires et on en retrouve des traces gravées sur d'antiques monuments voire dans des grottes. Selon une chronique indienne, la plus ancienne éclipse recensée se serait produite en 3784 avant notre ère.

Depuis au moins 5000 ans, l'humanité prend des notes !

On a tous en tête les images fantastiques d'Hubble ou du tout récent télescope spatial JWST, mais il ne faut pas oublier que l'on n'utilise des instruments pour améliorer notre vision que depuis très peu de temps, environ 400 ans (Galilée).

Avant cela, tout se faisait à l'œil, le moins cher de tous les télescopes du marché.

Et cela peut encore se pratiquer aujourd'hui à Eschentzwiller, à condition de se placer systématiquement sous les lampadaires éteints.

La première des choses à faire est d'apprendre à se repérer. Aujourd'hui, je vous propose de trouver l'étoile Polaire avec le dessin ci-dessous :

- 1) Trouver la « Grande Ourse » ou plus facile à reconnaître, la « Casserole ».
- 2) Mémoriser la distance entre Merak et Dubhe (le trait jaune)
- 3) Projeter cette distance 5 fois vers la gauche (les traits rouges)
- 4) Vous « tombez » sur l'étoile Polaire. Elle est assez facile à situer, elle est la plus brillante de cette zone.

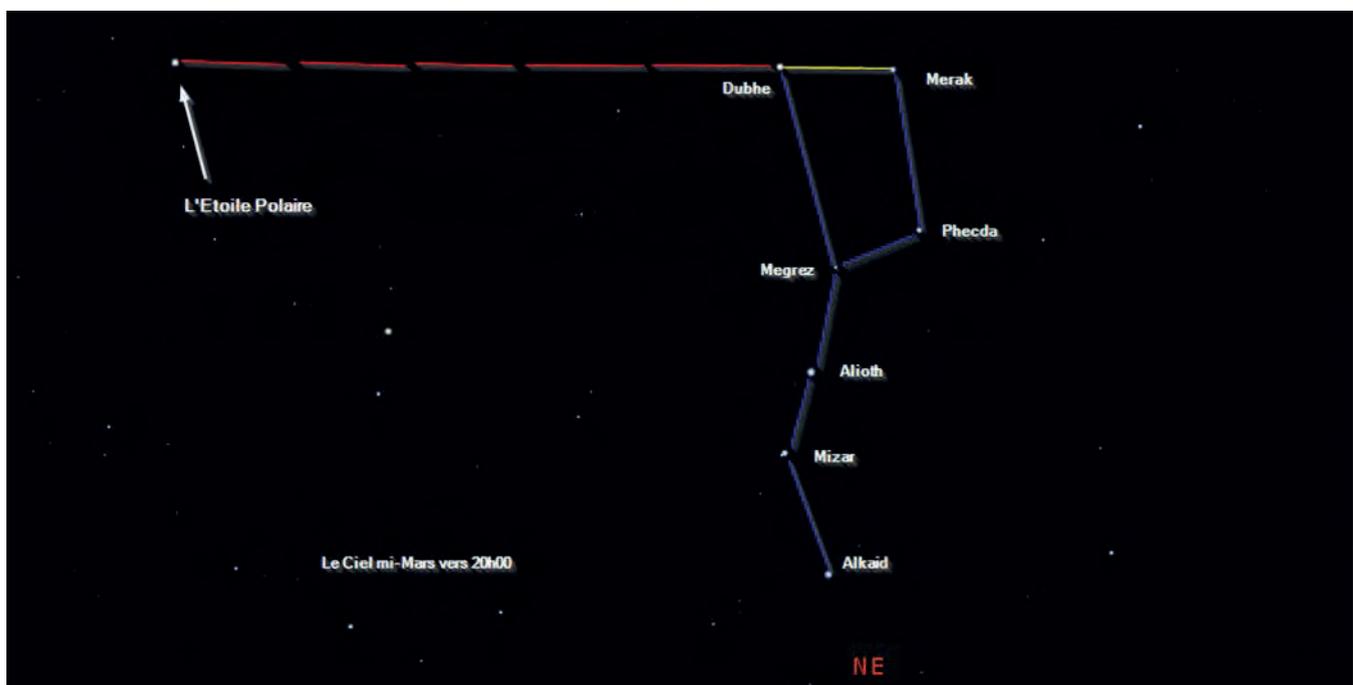
A présent, vous ne pouvez plus « perdre le Nord ».

Si le sujet vous intéresse, sachez que le 23 septembre prochain l'association **Astro Aspach** organisera avec la Mairie d'Eschentzwiller une journée d'informations et de découvertes sur de nombreux sujets autour de l'astronomie. Si la météo est de la partie, plusieurs instruments seront en place pour faire de l'observation.

Pas besoin d'être fort en maths pour comprendre ce qui se passe là-haut... à bientôt !

Si vous avez des questions, des suggestions... :
astro.esch@gmail.com

Bernard BIGOURD



RECETTE

TARTE AU FROMAGE BLANC ALSACIENNE (KASKÛECHE)

Temps de préparation : 45 minutes

Temps de cuisson : 40 minutes

Ingrédients (pour 8 personnes) :

Pour la pâte :

- 250 g de farine
- 125 g de beurre mou
- 40 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé
- 5 cl de lait
- sel

Pour le fromage blanc :

- 500 g de fromage blanc (de préférence à minimum 7.7% de matière grasse)
- 10 cl de crème fraîche
- 3 œufs
- 40 g de maïzena
- 135 g de sucre
- 1 sachet de sucre vanillé

Préparation de la recette :

Pâte :

Mélanger la farine avec le beurre coupé en dés.

Ajouter le sucre, sucre vanillé, 1 pincée de sel et le lait.

Attention à ne pas trop travailler la pâte.

Rouler la pâte en boule et laisser-la reposer au frais pendant au moins une demi-heure.

Aplatir la pâte et garnir un moule à manqué de 25 cm de diamètre, légèrement beurré.

Piquer le fond avec une fourchette.

Réserver au frais.

Fromage Blanc:

Dans un saladier, mélanger le fromage blanc, la crème fraîche, les jaunes d'œufs, la maïzena, le sucre et le sucre vanillé.

Monter les blancs en neige et les incorporer au mélange de fromage blanc, à la spatule.

Verser ce mélange sur la pâte.

Faire cuire dans un four préchauffé à 200°C pendant 40 min.

Sortir le moule et attendre 5 min avant de poser une grille sur le moule et de retourner l'ensemble.

Retirer le moule et laisser refroidir la tarte à l'envers pendant 5 à 10 min (pour que le fromage blanc reste bien ferme).

Enfin, retourner la tarte et la déposer sur un plat.



SAPEURS-POMPIERS DE HABSHEIM-ESCHENTZWILLER

RECRUTEMENT

SAPEURS-
POMPIERS HABSHEIM -
ESCHENTZWILLER



Une partie de l'effectif du Centre d'Incendie et de Secours de Habsheim - Eschentzwiller



Rejoignez nos volontaires !

Le Centre d'Incendie et de Secours de Habsheim – Eschentzwiller cherche à renforcer ses rangs pour une efficacité encore plus forte et répondre au mieux aux besoins des populations de nos deux villages.

ESPRIT D'ÉQUIPE - ENGAGEMENT ALTRUISME - SOLIDARITE

Vous reconnaissez-vous dans ces valeurs ?

Alors passez à l'action et venez rejoindre nos 30 femmes et hommes qui composent le corps, pour les partager avec eux !

Dès 16 ans, vous pourrez développer de nouvelles compétences et les mettre au service de tous.

Alors n'attendez plus !
NOUS vous attendons dès maintenant :

✉ spv.habsheim@gmail.com

SAPEUR-POMPIER
VOLONTAIRE...

POURQUOI PAS VOUS ?

SORTIES NATURE

Des sorties « Nature » gratuites et sur inscription sont proposées jusqu'en octobre 2023 par m2A, le Moulin Nature et la Petite Camargue Alsacienne pour une découverte différente de l'agglomération.

Pour Eschentzwiller, la sortie « Nature » devrait se dérouler le mercredi 20 septembre 2023 à 14h sur le thème « Balade entre nature et imaginaire ».

Si vous êtes intéressés et pour vous inscrire, rendez vous sur mulhouse-alsace.fr, vous y trouverez le programme complet des sorties.

UNE ASSISTANTE MATERNELLE À ESCHENTZWILLER

Agrément de 3 places pour enfants de 0 à 18 ans

Vous pouvez contacter Sarah au 06.10.20.70.67



MODIFICATION DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte des Ordures ménagères Encombrantes (OME) s'effectue actuellement en porte à porte dans la commune, tous les 3èmes mercredis matins du mois.

À partir du 1er juin 2023, la collecte des Ordures ménagères Encombrantes ne se fera plus en porte-à-porte, mais se fera sur appel par le biais du numéro vert 0800 002 914, les 3èmes lundis matins du mois.

TULIPES A CŒURS

La 33ème opération « Tulipes à cœur » organisée par l'Institut de Recherche en Hématologie et Transplantation (IRHT) qui s'est déroulée le samedi 11 mars 2023 a de nouveau connu un franc succès cette année.

Merci à tous les Eschentzwillerois pour leur générosité et aux bénévoles qui ont donné de leur temps pour vendre les bouquets dans le village. Grâce à vous, la somme de 1916,50€ a pu être collectée.

CARITAS

Caritas recherche des familles pour accueillir un enfant cet été

Faute de moyens, de nombreuses familles ne peuvent pas partir en vacances. Caritas Alsace propose aux enfants de familles qu'elle accompagne tout au long de l'année de partir quelques jours dans des familles de vacances bénévoles. Pour ces familles volontaires, pas besoin de prévoir un programme extraordinaire : le seul fait de changer d'air quelques jours permet aux enfants de rompre avec leur quotidien.

Alors, si vous êtes disponibles entre le 10 et le 24 juillet, ou entre le 24 juillet et le 4 août, accueillez un enfant chez vous pour les vacances !

Les équipes de Caritas accompagnent les familles volontaires avant, pendant et après le séjour. Pour plus d'informations, contactez Caritas avant le 15 avril au 06 25 22 34 49 ou par mail afv@federationcaritasalsace.org – infos sur caritas-alsace.org et sur Facebook : « AFV Caritas ».



LA SANTE A VOTRE PORTE

MEDECINS GENERALISTES

Cabinet des Dr DA SILVA, BAEUMLIN et SCHINDLER
Terrasses de l'Etang
8, rue de Mulhouse
ESCHENTZWILLER
03 89 43 83 46

CABINET INFIRMIER

Infirmiers à domicile
Valérie GUTMANN
Vivien SENECHAU
Alexandre CHALMET
Terrasses de l'Etang
8, rue de Mulhouse
ESCHENTZWILLER
03 89 06 29 27

MASSEUR KINESITHEREPEUTE A DOMICILE

Gunther Beltz
06 82 13 50 20
Guntherbeltz@gmail.com

TAXI DES COLLINES

Taxi + transport de malades
06 07 10 96 05
2, rue de la Hardt
ESCHENTZWILLER

PEDICURE-PODOLOGUE

Sylvie NOIRAUX-HAEMMERLE
Terrasses de l'Etang
8, rue de Mulhouse
ESCHENTZWILLER
03 89 42 89 78

CABINET DE KINESITHEAPIE

Mélissa GRASSER
Amandine HETZLEN
Vincent PERRIERE
Terrasses de l'Etang
6, rue de Mulhouse
ESCHENTZWILLER
03 89 43 97 11

OSTÉOPATHE

Alexis TANZI
Terrasses de l'Etang
8, rue de Mulhouse
ESCHENTZWILLER
06 70 33 82 50



FOODTRUCK: LA CUISINE DE CARMEN

NOUVEAU

Fait Maison

SPÉCIALITÉS ASIATIQUES

TOUS LES JEUDIS SOIR À ESCHENTZWILLER



Food Truck

Rendez-vous sur le parking
de la salle polyvalente

17H- 20H

1er visite le 23 février

Précommande possible:
www.lacuisinedecarmen.com

03.89.52.06.64









SUIVEZ NOUS POUR
LES ACTUS !

CENTRE AMENDES



UN NOUVEAU SERVICE ...

... POUR VOS AMENDES

Vous avez reçu une amende à payer dans les départements du GRAND EST ?



- Ardennes
- Aube
- Marne
- Haute-Marne
- Meurthe-et-Moselle
- Meuse
- Moselle
- Bas-Rhin
- Haut-Rhin
- Vosges

Pour payer ou vous renseigner, un **centre de contact des amendes** est à votre disposition :



au **03 29 69 69 69**

HORAIRES

Du LUNDI AU VENDREDI de 8h30 à 17h



contact-amendes@dgifp.finances.gouv.fr

Également sur Internet ou smartphone



amendes.gouv.fr



stationnement.gouv.fr

